

Les acquisitions, un manifeste des collections

Éditorial

*Par cinq brasses sous les eaux
Ton père englouti sommeille :
De ses os naît le corail,
De ses yeux naissent les perles.
Rien chez lui de corrompible
Dont la mère ne vienne à faire
Quelque trésor insolite [...].*

William Shakespeare, *La Tempête*, acte I, scène II.

Ce premier dossier de la *Revue de la Bibliothèque nationale de France* est consacré aux acquisitions. Ce choix est justifié par quatre ans d'interruption de la publication : il était nécessaire de renouer le fil des enrichissements intervenus durant cette période, et la forme plus volontaire d'un « manifeste » s'est progressivement imposée.

« Manifeste » au sens étymologique d'abord, puisque ce terme désigne la liste des marchandises transportées dans un vaisseau. Cette volonté de dresser l'inventaire des biens récemment « embarqués » dans les fonds de la Bibliothèque justifie bien évidemment ce numéro qui présente les monographies de quelques pièces remarquables acquises au cours des quatre dernières années, un échantillon, la part visible, manifeste, de l'immense volume constitutif des collections. Ces acquisitions « témoins », classées dans un ordre chronologique — du xx^e siècle en remontant jusqu'au xiii^e siècle —, traduisent l'ampleur des collections riches de manuscrits médiévaux comme de documents sonores et audiovisuels, ou encore de carnets de peintres, de notes de cinéastes, de metteurs en scène, etc.

Ce « manifeste » exprime également un certain nombre de préoccupations, de questions autour desquelles peut se rassembler la communauté scientifique. Au-delà de l'aspect forcément rhapsodique d'un inventaire, ouvrir la revue par un numéro « Acquisitions », c'est reprendre la question de la Bibliothèque par ce qui la fonde principalement, par ses fonds, et la remettre en perspective.

La trilogie traditionnellement acceptée des missions de la Bibliothèque — acquérir, collecter ; classer, cataloguer ; communiquer, interroger — voit sa belle ordonnance ébranlée. En effet, les possibilités offertes par la numérisation, et en particulier les capacités nouvelles et potentiellement illimitées d'interrogation des fonds, ont déjà réorienté et réorienteront encore l'attention et la réflexion vers le troisième terme de cette trilogie : interroger. Les nouvelles dynamiques heuristiques induites par la révolution numérique, le réseau couplé à un horizon utopique de données infinies, tout cela est venu s'ajouter ces dernières années à l'exercice patient, continu et humble de la collecte.

Dans cette trinité, qui est celle d'une *ars memorativa* toujours à développer, l'acquisition est donc première, la classification, seconde, et l'interrogation, troisième. C'est du moins ce qu'une chronologie rapide de l'établissement lui-même pourrait suggérer : l'acquisition comme principal souci de la Bibliothèque occupe les premiers temps, de Charles V à l'invention du dépôt légal. Le classement ne devient l'objet d'une réflexion autonome que dans un second temps, d'une façon spécifique, avec, par exemple, la réflexion d'un Nicolas Clément à la fin du xvii^e siècle. Aujourd'hui, en cette fin de xx^e siècle, l'interrogation, inhérente à la notion même de communication, paraît bien devoir représenter l'activité d'une bibliothèque.

Mais qu'est-ce qu'une acquisition? L'histoire des bibliothèques enseigne qu'acquérir était d'abord, dans les bibliothèques monastiques et dans les bibliothèques des cathédrales, une activité intellectuelle passant d'abord par la copie et par la mise en œuvre de ce travail : il s'agissait d'augmenter le corpus des connaissances. La bibliothèque de l'Alexandrie ptolémaïque avait déjà organisé les acquisitions autour de ce travail de la copie, avec cette réserve que les capitaines de vaisseaux qui séjournaient dans le port ne se voyaient restituer que la copie des livres empruntés.

Longtemps, l'acquisition a été travail. Elle est ensuite devenue échange, commerce, système. Ainsi, dans le cas de la Bibliothèque nationale de France, peut-on recenser plusieurs modalités de l'acquisition, c'est-à-dire de l'accroissement des collections. Tout d'abord, parce qu'elle est la plus massive, l'entrée systématique par le biais du dépôt légal qui concerne l'imprimé, les estampes et la photographie, la cartographie, l'audiovisuel ; ensuite, toutes les procédures de dépôts, de dons, legs et datations ; enfin — et c'est celle qui occupe la majeure partie de ce numéro — l'acquisition onéreuse, c'est-à-dire l'achat, l'effort financier consenti par l'État pour intégrer au patrimoine national des pièces dont il reconnaît la valeur et à travers lesquelles une partie de la nation pourra se reconnaître. C'est par exemple, tout dernièrement, l'acquisition des trois feuillets du poème « Une saison en enfer » d'Arthur Rimbaud.

Mais l'acquisition ne saurait se réduire à ces dispositifs. Outre l'acte d'acquérir proprement dit, elle désigne aussi, dans sa version moderne, la chose acquise (acquisition matérielle) et l'augmentation d'un corpus de connaissances (acquisition intellectuelle). Le « travail » d'acquisition demeure ; il ne porte plus sur la reproduction des contenus, mais sur leur élucidation.

À cet égard, ce premier numéro n'aurait du « manifester » que la dimension minimum s'il ne faisait apparaître ce travail spécifique de la Bibliothèque. Autrement dit, cette activité secrète, patiente et minutieuse qui identifie, décrit, renseigne, reconnaît, compare, évalue, jauge sans juger, expertise sans censurer. L'acquisition, une fois échue à la Bibliothèque, est comme ce rameau de Salzbourg dont parle Stendhal : un objet qui se charge de multiples significations, un objet qui finit par vivre de ce scintillement. Une fois plongée dans le fonds de la Bibliothèque, toute acquisition est ainsi « travaillée » par un phénomène de cristallisation qui la transforme progressivement d'objet en objet de savoirs, et de savoir en idées. Lent cycle de la transformation qui prépare, par les multiples « abstractions » qu'il opère, un autre cycle, celui de la transmission. On a souvent pensé à qualifier les musées et les bibliothèques de dépôts, de lieux de repos éternel et de tombeaux. La mise en mémoire, qu'elle soit celle d'une bibliothèque ou celle d'un musée, équivaudrait à une mise au tombeau. Idée superbement renversée par le chant d'Ariel dans *La Tempête* de Shakespeare, qui fait du père englouti et travaillé par la mer l'image emblématique d'un patrimoine sans cesse renaissant.

Thierry Grillet